

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_2
id. 1226

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

RÉFORME ET ALIÉNATION DE MATÉRIEL DE BUREAU ET DE MOBILIER ACQUIS PAR DIVERS SERVICES DU DÉPARTEMENT

Notre Collectivité propose à la réforme du matériel de bureau et du mobilier acquis par divers services qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité, et ce, en raison de leur ancienneté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire puis de décider de leur aliénation .

I – Matériel destiné à la réforme :

Les tableaux présentés répertorient l'ensemble du matériel de bureau et du mobilier acquis par divers services du Département et destinés à la réforme.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de la mise à la réforme et de la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel de bureau et du mobilier répertoriés dans les tableaux présentés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET